

## FICHE MANDAT

# Soli'AL (groupe Action Logement)

### INSTANCES CONCERNÉES

Conseil d'administration de l'Association Soli'AL

Action Logement a mis en place le 17 avril 2019 Soli'AL, une association dédiée à l'accompagnement des salariés et locataires confrontés à des problématiques liées au logement. L'objectif de Soli'AL est de proposer un suivi et des réponses adaptées en favorisant le maintien dans le logement ou le relogement, dans une logique d'insertion ou de préservation du lien emploi-logement.

### DIRECTION RÉFÉRENTE DU MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE

La direction du Logement assure la bonne coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

Contact : Marion Unal, directrice Logement, [munal@medef.fr](mailto:munal@medef.fr)

### MISSION GÉNÉRALE

Au titre de sa mission d'utilité sociale et porté par l'intérêt général, le groupe Action Logement place au cœur de ses interventions l'accompagnement des salariés en difficulté. Pour se donner les moyens de déployer des réponses mieux adaptées et plus opérationnelles auprès des salariés et locataires fragilisés par des accidents de la vie, le Groupe a décidé de constituer une association, Soli'AL qui regroupe les huit associations d'accompagnement social qui existaient avant la réforme d'Action Logement achevée fin 2018.

Cette reconfiguration de l'accompagnement social s'articule avec le dispositif existant, le service d'accompagnement social d'Action Logement Services. Il va permettre des interventions en complémentarité, au plus près des besoins et attentes des salariés. Soli'AL intervient également à la demande des bailleurs pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement de leurs locataires

La volonté de Soli'AL est de développer une approche terrain. Soli'AL est actuellement implanté dans cinq régions (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine et PACA).

En 2021, les partenaires sociaux, en signant avec l'Etat l'avenant Reprise à la Convention Quinquennale, ont souhaité contribuer à la relance économique. L'un des enjeux majeurs identifié a été de couvrir les risques des impayés de loyers des locataires pour prévenir les expulsions et contribuer à la préservation des équilibres de gestion des bailleurs. Soli'AL, bénéficiaire d'une partie des moyens supplémentaires inscrits dans l'avenant, a ainsi porté les ambitions du Groupe en renforçant l'accompagnement des salariés et locataires les plus fragilisés par la crise.

Les missions principales de Soli'AL sont :

- La réalisation de diagnostics sociaux et de mesures d'accompagnement personnalisées (Accompagnement Social lié au Logement-ASLL ; Aide à l'Education Budgétaire -AEB)
- L'octroi d'aides financières venant en complément de celles de droit commun pour prévenir et limiter les impayés de loyers locatifs, et les procédures d'expulsion.

### DUREE DU MANDAT ET AGE LIMITE

Mandat de 3 ans. Limite d'âge fixée à 70 ans